

## Compte rendu de la bilatérale / concertation 2<sup>ème</sup> cycle retraites

Délégation CGT : Catherine PERRET, Thomas VACHERON, Régis MEZZASALMA

Les sujets à l'ordre du jour étaient :

- Les petites pensions,
- Les droits familiaux et conjugaux,
- Les régimes spéciaux

Un diaporama gouvernemental a été transmis en amont de la réunion (ci-joint). L'échange prévu a duré 2 heures, une seule rencontre est programmée.

**Force est de constater que le gouvernement n'a pas grand-chose à mettre sur la table sur les petites pensions ou les dispositifs familiaux et conjugaux.**

Macron a communiqué depuis des mois sur sa volonté de revaloriser les petites pensions à hauteur de 1.100 ou jusqu'à 1.160 euros pour une carrière complète.

Au-delà de la faiblesse du niveau des propositions, alors que la Cgt porte un minimum à 2.000 euros bruts pour toutes et tous, rappelons-nous que cette mesure d'atteindre 85% du smic remonte à la loi Fillon en 2003 !

Nous vous renvoyons à l'analyse produite par la Cgt sur les « vices cachés » de cette annonce (cf. fiche Cgt ci-contre). Le schéma gouvernemental proposé est encore plus alarmant sur la réalité de la mesure affichée.

Le seuil nécessaire pour bénéficier de ce qui est présenté comme une garantie, prévu par le gouvernement, est de 172 trimestres !

Alors qu'aujourd'hui près de 6 millions de retraités perçoivent moins de 1.000 euros de retraites, seuls 1,8 million ont une carrière complète, et pourraient, en théorie, en bénéficier.

Parmi ces 1,8 million de personnes (qui sont en grande majorité des femmes), il y a environ 800.000 femmes avec des carrières à temps incomplet, et 400.000 travailleurs indépendants, agriculteurs et conjoints collaborateurs.

Pire, ce montant à peine supérieur au seuil de pauvreté comprendrait l'ensemble des pensions (de base plus les complémentaires).

Le gouvernement indique ne pas savoir comment faire techniquement pour évaluer la part complémentaire (rappelons par exemple que dans les systèmes à points de l'AGIRC-ARRCO et de l'IRCANTEC, il n'existe pas de minimum), et ce projet mettrait d'ailleurs en péril tous les systèmes de retraites complémentaires, y compris les GPS (groupes de protection sociale liés aux accords de branche).

Aucune échéance de mise en œuvre de cette hypothétique mesure ne peut être envisagée, la notion de « complément garanti » non plus, le coût n'est pas évalué (dixit le conseiller du ministère). Une seule chose est sûre, le dispositif mettrait au moins la durée du quinquennat pour être pleinement

opérationnel. Autrement dit, c'est le retour de la communication « loi Fillon de 2003 » version 2023, qui peut croire à cette arlésienne ?

D'autre part, qui peut adhérer à une régression générale des droits de départ à la retraite et du niveau de pension avec un allongement des trimestres pour tout le monde contre quelques miettes incertaines pour moins de 2 millions de personnes ?

Que d'impréparation pour la seule mesure qui serait de justice sociale et qui en fait, est un élément de communication pour faire passer un projet général de profond recul des droits.

Nous avons également alerté sur les injustices que rencontrent les bénéficiaires de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées c'est-à-dire minimum vieillesse) : la rente AT/MP est prise en compte dans le plafond de ressources, ce qui exclut ces retraités de leur accès au minimum vieillesse. Ils subissent alors, une double peine : rendus malades ou accidentés du travail, ils ont été empêchés de constituer leur carrière complète ou/et ont subi une baisse de revenu tels qu'ils sont plongés dans la pauvreté à la retraite.

La CGT a ajouté que face à l'importance du non-recours à l'ASPA et aux droits retraite en général, elle préconise non seulement le retour aux bulletins de pension papier pour celles et ceux qui subissent la fracture numérique et le souhaitent. Cela nécessite par ailleurs un renforcement de l'accompagnement en matière de services publics et plus de personnels dans les caisses de Sécurité sociale.

**Sur le deuxième sujet, les droits familiaux et conjugaux**, la Cgt a rappelé ses propositions pour une harmonisation par le haut des dispositifs existants, notamment entre les secteurs publics et privés en matière de parentalité et de pensions de réversion. Elle a rappelé aussi ces propositions de financement de droits nouveaux particulièrement pour la jeunesse, validation des années d'études et de recherche d'emploi, lutte contre la précarité... La réponse consiste à dire il y a le rachat de trimestres qui existe !

**Le 3<sup>ème</sup> sujet a porté sur l'avenir des régimes spéciaux** avec essentiellement des interrogations qui nécessitent une communication Cgt dédiée à l'ensemble des salariés de ces régimes. Sont visés les IEG et la RATP, et selon nos interlocuteurs, d'autres régimes pourraient y être ajoutés.

Ils se basent sur la réforme de la SNCF lors de la fermeture du statut de cheminots. En effet, trois scénarios sont sur la table :

- Fermeture du statut purement et simplement
- Transfert au régime général de l'ensemble des droits de sécurité sociale.
- Transfert au régime général des droits vieillesse.

Il s'agit là d'une réforme systémique qui ne dit pas son nom.

Les régime spéciaux ou non, pour toutes et tous, c'est bien un recul de 2 à 3 années de l'âge de départ à la retraite que le gouvernement veut imposer.

**En conclusion, la CGT a rappelé qu'elle combat la réforme dans son ensemble et porte des propositions de financement pour imposer de véritables avancées sociales.**